

10.21 Initiative populaire fédérale « Halte aux priviléges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) »

- 2011, 5 mars : la Gauche alternative (AL Schweiz) décide de lancer une initiative populaire fédérale « Halte aux priviléges fiscaux pour les millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) » ([13.057](#)) visant à la suppression de l'imposition à forfait. La Gauche alternative fait valoir que l'imposition à forfait des riches étrangers est en totale contradiction avec l'exigence constitutionnelle selon laquelle chaque impôt doit être payé selon les possibilités économiques du contribuable. L'imposition à forfait ne respecte pas l'égalité de droit et encourage la concurrence fiscale nocive entre les cantons.

La récolte de signatures démarre le 19 avril 2011.

L'initiative populaire a la teneur suivante :

I. La Constitution1 est modifiée comme suit

Art. 127, al. 2^{bis} (nouveau)

^{2bis} Les priviléges fiscaux pour les personnes physiques sont illicites. L'imposition d'après la dépense est interdite.

II. Les dispositions transitoires de la Constitution sont complétées comme suit

Art. 197, ch. 92 (nouveau)

9. Disposition transitoire ad art. 127, al. 2^{bis} (Principes régissant l'imposition)

1 La Confédération édicte la législation d'exécution dans un délai de trois ans à compter de l'acceptation de l'art. 127, al. 2^{bis}.

2 Si aucune loi d'exécution n'est mise en vigueur dans ce délai, l'art. 127, al. 2^{bis}, s'applique directement.

Les initiateurs ont jusqu'au 19 octobre 2012 pour récolter les 100'000 signatures nécessaires.

- 2012, 19 octobre : avec 103'353 signatures, l'Initiative populaire fédérale « 'Halte aux priviléges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) » est déposée à la Chancellerie fédérale.
- 2012, 22 novembre : la Chancellerie fédérale annonce que l'initiative populaire fédérale « Halte aux priviléges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) » a officiellement abouti, ayant réuni 103'012 signatures valables.
- 2013, 8 mars : le **Conseil fédéral** rejette l'initiative populaire sur la suppression de l'imposition d'après la dépense. Lors de sa séance de ce jour, il a chargé le Département fédéral des finances d'élaborer un message en ce sens. Le Conseil fédéral renvoie notamment à la décision prise à l'automne 2012 par le Conseil national et le Conseil des Etats de durcir les conditions posées en matière d'imposition d'après la dépense. La suppression de l'imposition d'après la dépense s'écarteait de cette décision (*cf. le communiqué de presse*).
- 2013, 26 juin : le **Conseil fédéral** estime que l'imposition d'après la dépense est un instrument politique d'une grande importance pour l'économie suisse. Il recommande donc de rejeter l'initiative populaire « Halte aux priviléges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) ». Dans son message, il rappelle notamment que l'imposition d'après la dépense a été révisée et adoptée par les Chambres fédérales il y a peu (automne 2012). Cette révision constitue un compromis équilibré entre l'équité fiscale et la compétitivité

économique, compromis qui ne devrait pas être déjà remis en question (cf. *le communiqué de presse*).

- 2013, 5 décembre : le **Conseil des Etats** propose de rejeter l'initiative populaire « Halte aux priviléges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) ».
- 2014, 6 mai : le **Conseil national** recommande également de rejeter l'initiative populaire « Halte aux priviléges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) ».
- 2014, 20 juin : dans les **votations finales**, le Conseil national (par 135 voix contre 62, avec 1 abstention) ainsi que le Conseil des Etats (par 30 voix contre 13, avec 2 abstentions) décident de recommander le rejet de l'initiative populaire « Halte aux priviléges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) ».
- 2014, 6 octobre : le **Conseil fédéral** rejette l'initiative populaire « Halte aux priviléges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) ». L'initiative porte atteinte à la compétitivité de la Suisse et limite l'autonomie financière des cantons (cf. *le communiqué de presse*).
- 2014, 30 novembre : l'initiative populaire « Halte aux priviléges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) » est rejetée en **votation populaire** par 59,2 % des votants ainsi que la majorité des cantons.